

Conditions Générales de Prestation de Services

Dernière mise à jour : 04/04/2023

Informations importantes :

PIXELUS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 4.500€, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 505 154 807, dont le siège social est situé 18 rue des Argentiers – 33000 Bordeaux, est une agence de communication spécialisée dans la stratégie digitale et la création web.

Les présentes Conditions Générales de Prestation de Services régissent dans leur intégralité l'ensemble des Prestations de services, en France ou à l'étranger, réalisés par la société PIXELUS.

Toute Commande auprès de PIXELUS implique de plein droit l'acceptation sans réserve de l'intégralité des présentes Conditions Générales. Elles excluent l'application de toutes conditions d'achat du Client, quelles que soient les clauses figurant sur les documents commerciaux de ce dernier, sauf dérogation préalable et expresse de PIXELUS.

L'acceptation du Client est matérialisée par sa signature sur le Devis, auquel sont annexées les présentes Conditions Générales, précédée de la mention « Bon pour accord ». Cette démarche équivaut pour le Client à reconnaître qu'il a pris pleinement connaissance et qu'il approuve l'ensemble des conditions indiquées ci-après.

Article 1 : Définitions

« **Client** » désigne la personne physique ou morale ayant confié à la société PIXELUS la réalisation d'une Commande à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

« **CGPS** » désigne les présentes Conditions Générales de Prestation de Services, régissant la relation contractuelle entre PIXELUS et le Client

« **Commande** » désigne la commande confiée à la société PIXELUS par son Client et pour la réalisation d'une partie de laquelle PIXELUS fait appel aux services de Prestataires.

« **Devis** » désigne le devis proposé par PIXELUS à son Client et accepté par celui-ci en vue de l'exécution des Prestations.

« **Hébergement** » désigne les prestations de stockage et de traitement informatique du contenu d'un site Internet, fournies par PIXELUS permettant à l'utilisateur final connecté au réseau Internet de visualiser le site Internet hébergé.

« **Maquette** » désigne le projet des Prestations réalisé par PIXELUS et adressé au Client, que ce dernier doit valider.

« **PIXELUS** » désigne le cocontractant du Client qui propose des services de communication digitale et de création web. PIXELUS est une Société A Responsabilité Limitée au capital de 4.500€, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 505 154 807, dont le siège social est situé 18 rue des Argentiers – 33000 Bordeaux.

« **Parties** » désigne la société PIXELUS et le Client.

« **Prestations** » désigne les différentes prestations de services exécutées par PIXELUS, parmi lesquelles figurent :

- Le Conseil marketing
- La stratégie
 - o La stratégie de marque
 - o La stratégie digitale
 - o La stratégie « social media »
- Le Positionnement
 - o Etudes
 - o Tendances
 - o Benchmark
- La Direction artistique
 - o Identité
 - o Web design
 - o Illustration
- Conception
 - o Ergonomie, arborescence, parcours utilisateurs,
 - o Storyboards & architecture d'information
 - o Responsive design
- Animation
 - o Motion design
- Développement
 - o CMS : Wordpress, Drupal, Prestashop, Magento
 - o Framework : CakePHP, Symfony
 - o Sur mesure
- Intégration
 - o HTML5
 - o CSS
 - o Javascript
- Infogérance
 - o Hébergement
 - o Maintenance

Article 2 : Objet

Les présentes CGPS portent sur la réalisation des Prestations par PIXELUS, suite à la Commande du Client et conformément au Devis signé par ce dernier.

Article 3 : Durée

Les présentes CGPS entrent en vigueur et deviennent opposables au Client dès leur acceptation par ce dernier.

Cette acceptation est formalisée par la signature du Devis portant la mention « bon pour accord » sous format papier ou électronique.

Les Prestations seront réputées réalisées et conformes aux attentes du Client dès confirmation écrite, sur tout support ou en l'absence de réserve ou réclamation émise par le Client dans un délai de huit (8) jours à compter de la livraison des Prestations.

Article 4 : Commande

Le Client peut passer des commandes pour lesquelles le Devis mentionnera les Prestations concernées et le prix en euros TTC et/ou le taux horaire correspondant.

Les Devis établis par PIXELUS sont valables pendant une durée d'un (1) mois à compter de leur établissement.

Article 5 : Réalisation des Prestations

La réalisation des Prestations débutera à compter de la réception par PIXELUS du Devis correspondant dûment signé, accompagné du paiement de l'acompte exigible dans le délai figurant dans le Devis ou initialement convenu entre les Parties.

Dans le cadre des missions définies au Devis, PIXELUS soumettra au Client pour validation les axes de recherche sur lesquels elle travaille et abandonnera ceux qui n'auront pas été retenus par le Client.

PIXELUS peut confier les Prestations à un ou plusieurs Prestataires, ce que le Client reconnaît et accepte.

Le Client s'engage à contrôler et demander les corrections éventuelles de la Maquette avant validation définitive.

En aucun cas PIXELUS ne saurait être tenue responsable d'éventuels erreurs ou oublis apparaissant sur la Maquette après validation écrite ou numérique de la Prestation, ou en l'absence de réserves ou réclamations émises dans un délai de huit (8) jours après la livraison.

Article 6 : Livraison

Les délais de livraison des Prestations sont précisés dans le Devis.

Tout retard dans l'exécution de la Prestation du fait du Client ou de ses préposés, et notamment dans la transmission par le Client de tout élément nécessaire à la réalisation de la mission de PIXELUS, relève de la seule et entière responsabilité du Client.

Tout retard et tout décalage du calendrier de livraison initial imputable au Client entraîneront, le cas échéant, la proposition par PIXELUS d'un nouveau calendrier et la majoration du tarif de la prestation initiale.

Tout retard de livraison imputable à PIXELUS et rendant impossible l'exécution de la prestation finale ne pourra engager sa responsabilité au-delà du montant prévu par le Devis.

Les prestations commandées seront livrées, au choix de PIXELUS, soit par voie électronique soit par remise en mains propres ou voie postale.

Si le Client estime que les Prestations livrées ne sont pas conformes aux spécifications du Devis, il devra en avvertir PIXELUS par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée dans les huit (8) jours calendaires au plus tard à compter de la livraison, sous peine de perdre tous recours à l'encontre de PIXELUS. Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatées.

A défaut de réserves ou réclamations ou en cas de non-respect des formalités et délais précités par le Client, les Prestations seront réputées conformes au Devis, en quantité et qualité.

Article 7 : Prestations d'Hébergement

PIXELUS propose des Prestations d'Hébergement d'un site Internet au profit du Client en vue du stockage et du traitement informatique du contenu du site Internet.

Cette Prestation d'Hébergement porte sur l'hébergement d'un site Internet dans la stricte limite de l'espace disque alloué correspondant au Devis.

Le contrat d'hébergement est conclu pour une durée d'un an, tacitement reconductible pour une période de même durée.

La résiliation du contrat d'Hébergement ne pourra intervenir que sur lettre recommandée avec accusé de réception adressée par le Client à PIXELUS, au moins trois mois avant la date anniversaire du contrat.

En cas de résiliation du contrat d'Hébergement à l'initiative du Client, le montant total des sommes dues par le Client sera immédiatement exigible et aucun remboursement des sommes déjà versées ne pourra intervenir.

PIXELUS décline toute responsabilité quant aux incidents techniques liés à l'utilisation fautive et au dépassement de l'espace disque alloué au Client au titre de la Prestation d'Hébergement.

En cas d'insuffisance de l'espace disque alloué au titre du contrat, il appartiendra au Client de souscrire un contrat d'Hébergement ouvrant droit à un espace disque alloué supérieur et emportant des redevances mensuelles d'un montant supérieur.

PIXELUS s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elle n'est soumise qu'à une obligation de moyens.

En cas d'absolue nécessité, PIXELUS se réserve la possibilité d'interrompre les serveurs afin de procéder à une intervention technique pour en améliorer leur fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans la mesure du possible, PIXELUS informera le client dans un délai raisonnable de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions.

En aucun cas, la responsabilité de PIXELUS ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ;
- Divulgarion ou utilisation illicite des identifiants confidentiels du Client ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel PIXELUS n'a aucun pouvoir de contrôle et/ou de surveillance ;
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de PIXELUS ;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ;
- Introduction d'un virus informatique dans le serveur Web ou dans le site ayant un effet sur son bon fonctionnement, migration du site dans un environnement matériel ou logiciel différent, modifications apportés aux composants logiciels par une personne autre qu'une personne de PIXELUS, baisse du chiffre d'affaire consécutive au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation du site ou des informations s'y trouvant ou devant s'y trouver, intrusion illégale ou non autorisée de tout tiers dans le serveur Web ou dans le site, encombrement temporaire de la bande passante d'une interruption du service de connexion à Internet pour une cause hors contrôle du concepteur ;
- Illicéité du contenu des informations, du son, du texte, des images, des éléments de forme, des éléments multimédias, et données accessibles sur le site, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit ;

- Non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des prestataires de transit et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, PIXELUS informe le Client que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause.

Les réparations dues par PIXELUS en cas de défaillance du service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

Article 8 : Conditions tarifaires

1. Tarifs

Les tarifs des Prestations de PIXELUS sont ceux mentionnés sur le Devis en euros TTC, tenant compte du taux de la TVA applicable en France au jour de la Commande. Toute variation du taux pourra être répercutée sur le prix des Prestations.

Une grille tarifaire listant les différentes Prestations proposées par PIXELUS et les tarifs correspondants est communiquée à tout client qui en fait la demande.

Les prix sont donnés à titre indicatif au vu des éléments fournis par le Client et sont susceptibles à tout moment d'être modifiés lorsque le projet final ne correspond plus au Devis initial.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le prix des Prestations est échelonné sur la durée de réalisation des Prestations. Tout retard imputable au Client dans la réalisation des Prestations entraînera la création d'un nouvel échéancier afin de répartir les sommes restant dues et d'y ajouter l'éventuelle majoration du tarif applicable.

2. Délais de règlement

Tous les paiements doivent être effectués en euros dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture ou de la demande d'acompte correspondante.

Si le Client ne paye pas à la date d'échéance de la facture, la facture pourra porter intérêt à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal français et un montant fixe supplémentaire de 40 (quarante) euros sera automatiquement dû par le Client comme indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement.

Le retard de paiement entraînera également l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à PIXELUS par le Client, sans préjudice de toute autre action que PIXELUS serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client.

3. Acompte

Les Commandes de Prestation imposent le versement d'un acompte dont le montant est précisé sur le Devis.

En cas d'annulation de la Commande par le Client après signature du Devis, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la Commande sera de plein droit acquis à PIXELUS et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

4. Factures

Les factures sont établies par PIXELUS à chaque étape du calendrier dès validation des Prestations par le Client.

Pour la Prestation d'Hébergement, la facture sera adressée au Client annuellement. Le paiement pourra se faire, au choix du Client, annuellement ou sous forme de redevances mensuelles prélevées automatiquement.

5. Moyens de paiement

Les modes de paiement suivant peuvent être utilisés : virement bancaire ou chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France.

La mise à encaissement du chèque est réalisée immédiatement.

Pour certaines Prestations, et notamment pour l'Hébergement, un prélèvement automatique pourra être mis en place et le Client devra alors signer un mandat de prélèvement SEPA.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par PIXELUS.

Les règlements reçus s'imputent sur la facture la plus ancienne.

6. Non-respect des conditions de paiement

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PIXELUS se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des Commandes en cours et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

Sauf accord exprès, préalable et écrit de PIXELUS, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture ou non-conformité des Prestations commandées par le Client d'une part, et les sommes dues, par ce dernier, à PIXELUS, au titre de l'achat desdites Prestations, d'autre part.

Article 9 : Obligations et responsabilité

1. Obligations et responsabilités du Client

Le Client transmet à PIXELUS des informations et documents sous sa seule responsabilité, il en garantit le contenu, l'exactitude, la disponibilité afin d'assurer la collaboration avec PIXELUS dans le cadre du projet en cause et de l'exécution des Prestations.

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu et de la présentation des informations et des contenus objets des Prestations. Ceux-ci doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur.

PIXELUS se réserve le droit de refuser le contenu fourni par le Client qu'il estimerait contraire aux bonnes mœurs ou en infraction avec la législation.

Le Client s'engage à contrôler et demander les corrections éventuelles de la Maquette avant validation définitive écrite ou numérique de la Prestation.

Le Client s'engage à avertir directement PIXELUS de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

En aucun cas PIXELUS ne saurait être tenu responsable d'éventuels erreurs ou oublis apparaissant sur la Maquette, après validation écrite ou numérique de la Commande ou en l'absence de réserves ou réclamations émises dans un délai de huit (8) jours après la livraison.

Le Client reconnaît avoir pleinement connaissance de la réglementation régissant les droits de propriété intellectuelle, le droit de la consommation, le droit des données personnelles et Internet et sera seul responsable des mentions obligatoires à faire figurer sur les Prestations ainsi que des autorisations administratives ou autres à obtenir.

Le Client s'engage à utiliser les Prestations selon un usage conforme à leurs destinations et reste seul responsable des conséquences d'un usage non conforme ayant causé un préjudice.

2. Obligations et responsabilités de PIXELUS

PIXELUS s'engage à collaborer étroitement avec le Client à tous les stades de réalisation des Prestations et à mettre en œuvre toutes ses qualités professionnelles lors de la réalisation des Prestations.

Les seuls documents engageant PIXELUS sont exclusivement les présentes CGPS, le Devis et la facture subséquente.

PIXELUS est tenu vis-à-vis du Client par une obligation de moyens et non de résultat.

Concernant le droit des marques, PIXELUS décline toute responsabilité concernant la recherche d'antériorités d'une marque, et les possibles dommages direct ou indirect provoqué par le non-respect aux lois et règlements de la Propriété Intellectuelle et Industrielle.

PIXELUS exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence des Prestations, quand bien même PIXELUS en aurait été préalablement avisé, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet de la Commande.

La responsabilité civile de PIXELUS ne pourra être engagée de son fait, ou de celui de ses Prestataires que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution des CGPS et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde de PIXELUS.

Lorsqu'un défaut de conformité imputable à PIXELUS ou ses Prestataires est dûment prouvé par le Client, PIXELUS aura le choix de rembourser le Client ou de rectifier la Prestation (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de PIXELUS serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que PIXELUS pourrait être amenée à verser au Client ne pourra excéder le montant HT perçu par PIXELUS au titre du Devis correspondant et ce, quels que soient le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Article 10 : Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder le secret le plus absolu sur les informations désignées comme confidentielles par l'autre Partie, et auxquelles elle aurait eu accès à l'occasion de l'exécution des présentes CGPS.

Chacune des Parties s'engage à faire respecter cette obligation par ses salariés, dirigeants, mandataires sociaux, société mère, filiales et sous-traitants éventuels ou tout préposé.

Dans ce cadre, PIXELUS s'engage à ce que ses contrats avec ses Prestataires comportent une clause de confidentialité équivalente.

L'obligation de confidentialité continuera pendant une durée de trois (3) ans après le terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit. Elle deviendra caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention de la Partie qui aura reçu l'information.

Article 11 : Propriété intellectuelle

1. Les éléments apportés et choisis par le Client

Le Client reste titulaire des droits sur les éléments qu'il a lui-même apportés pour la réalisation des Prestations.

Le Client reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par PIXELUS. La responsabilité de PIXELUS ne pourra en aucun cas être mise en cause, dans l'hypothèse où ces contenus ne se révéleraient pas libres de droits ou seraient attentatoires aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Le Client garantit à PIXELUS une prise en charge de toute condamnation, de frais et honoraires qui seraient mis à sa charge dans ce cadre.

2. Utilisation et titularité des droits sur les Prestations graphiques

Pour toute création graphique, créée par PIXELUS, cette dernière concède simplement au Client, qui l'accepte, une licence non exclusive et non transférable lui permettant d'utiliser lesdites créations graphiques.

Ce droit d'utilisation est consenti au Client, sous réserve de l'accomplissement par ce dernier de l'intégralité des obligations qui lui incombent au titre des présentes.

Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs aux Prestations graphiques ou liés à celles-ci, au premier rang desquels les droits d'auteur y étant attachés, sont et restent la propriété exclusive de PIXELUS.

Le Client reconnaît l'existence de ces droits de propriété et de propriété intellectuelle, et ne prendra aucune mesure visant à porter atteinte, à limiter ou à restreindre de quelque manière que ce soit la propriété ou les droits de PIXELUS en ce qui concerne les créations graphiques. Le Client s'engage à ne pas contester la qualité d'auteur et de propriétaire des créations graphiques de PIXELUS.

Le fait d'utiliser les Prestations graphiques ne concède en aucun cas les droits de propriété intellectuelle des créations graphiques, à l'exception des droits d'utilisation expressément concédés dans les présentes CGPS.

Aucune disposition des présentes CGPS ne pourra être interprétée comme conférant des droits de quelque nature que ce soit au Client autres que ceux qui lui sont accordés au titre des présentes CGPS.

Le Prestataire se réserve tous les droits qui n'ont pas été expressément concédés.

3. Cession éventuelle des Prestations graphiques

Sur demande du Client, une cession des droits de propriété intellectuelle attachés aux Prestations graphiques, et au premier rang desquels les droits d'auteur y afférents, pourra être envisagé par PIXELUS.

Le cas échéant, une telle cession fera l'objet d'un contrat particulier déterminant l'étendue de la cession et aménageant une rémunération distincte.

4. Utilisation du site Internet

Pour tout site Internet créé par PIXELUS, mais aussi et surtout pour tous les logiciels et développements propriétaires, spécifiques ou non, réalisés dans le cadre du développement des sites Internet par

PIXELUS, en ce compris ceux réalisés à partir de socles techniques de logiciels libres et à la seule exclusion des simples travaux dérivés de logiciels libres, le présent article définit les conditions dans lesquelles PIXELUS concède au Client, qui l'accepte, une licence non exclusive et non transférable lui permettant d'utiliser le site Internet.

Ce droit d'utilisation est consenti au Client sous réserve de l'accomplissement par ce dernier de l'intégralité des obligations qui lui incombent au titre des présentes.

Le terme « utilisation » ci-dessus comprend strictement les droits suivants : utiliser le site Internet en conformité avec les termes des présentes CGPS.

- Copie de sauvegarde

Faire une seule copie du site Internet qui ne pourra être utilisée qu'à des fins de sauvegarde ou d'archivage, à condition que la copie effectuée contienne toutes les indications de droits de propriété pour le site Internet. Le Client n'est pas autorisé à faire d'autres copies du site Internet, ni à effectuer des copies de la documentation imprimée qui accompagne le site Internet. En revanche, le Client peut imprimer une copie de la documentation fournie avec le site Internet, uniquement pour son usage exclusif et à la seule fin d'utiliser le site Internet.

Observer, étudier ou tester le fonctionnement du site Internet afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément du site Internet lorsque le Client effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du site Internet qu'il est en droit d'effectuer.

- Interopérabilité

Reproduire le code du site Internet ou la traduction de la forme de ce code lorsque la reproduction ou la traduction au sens du 1° ou du 2° de l'article L. 122-6 du Code de la propriété intellectuelle est indispensable pour obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité du site Internet créé de façon indépendante avec d'autres logiciels, sous réserve que soient réunies les conditions suivantes :

- 1/ Ces actes sont accomplis par la personne ayant le droit d'utiliser un exemplaire du site Internet ou pour son compte par une personne habilitée à cette fin ;
- 2/ Les informations nécessaires à l'interopérabilité n'ont pas déjà été rendues facilement et rapidement accessibles aux personnes mentionnées au 1° ci-dessus ;
- 3/ Et ces actes sont limités aux parties du site Internet d'origine nécessaires à cette interopérabilité.

Les informations ainsi obtenues ne peuvent être :

- 1/ Ni utilisées à des fins autres que la réalisation de l'interopérabilité du site Internet créé de façon indépendante ;
- 2/ Ni communiquées à des tiers sauf si cela est nécessaire à l'interopérabilité du site Internet créé de façon indépendante ;
- 3/ Ni utilisées pour la mise au point, la production ou la commercialisation d'un site Internet dont l'expression est substantiellement similaire ou pour tout autre acte portant atteinte au droit d'auteur.

Le Client s'interdit notamment de :

- 1/ Utiliser le site Internet autrement que selon les dispositions strictement interprétées des présentes CGPS ;
- 2/ Reconstituer la logique du site Internet, le décompiler, le désassembler ou le réduire autrement à une forme déchiffable, sauf et uniquement dans la mesure où ces opérations seraient expressément permises par le droit applicable, nonobstant la présente limitation ;
- 3/ Dissocier les composants du site Internet en les utilisant de façon séparée ; le site Internet est concédé sous licence en tant que logiciel intégré unique ;
- 4/ Prêter, louer, distribuer, héberger, transférer, ou concéder un droit quelconque sur le site Internet ;

5/ Reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier, corriger, faire évoluer par adjonction ou suppression, fusionner le site Internet.

Certaines parties du site Internet, lorsqu'elles sont utilisées séparément, peuvent être soumises à des conditions d'utilisation différentes de celles stipulées aux présentes CGPS. Toutefois, le site Internet ne peut être utilisé que dans le cadre autorisé par les présentes. Le Client reconnaît et accepte que PIXELUS lui concède un droit d'utilisation du site Internet, à condition que le Client respecte les conditions stipulées aux présentes CGPS. Le Client renonce à se prévaloir, le cas échéant, des contradictions pouvant exister entre les conditions d'utilisation propres à chacune de ces parties, et celles stipulées aux présentes CGPS qui prévaudront.

5. Propriété du site Internet

Tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs au site Internet ou liés à celui-ci, y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques et les autres droits de propriété intellectuelle ou autres, sont et restent la propriété exclusive de PIXELUS et, pour les technologies sous licence, de leurs auteurs.

Le Client reconnaît l'existence de ces droits de propriété et de propriété intellectuelle, et ne prendra aucune mesure visant à porter atteinte, à limiter ou à restreindre de quelque manière que ce soit la propriété ou les droits de PIXELUS en ce qui concerne le site Internet. Le Client s'engage à ne pas contester la qualité d'auteur et de propriétaire du site Internet de PIXELUS.

Le fait d'utiliser le site Internet ne concède en aucun cas les droits de propriété intellectuelle du site Internet et les autres droits liés au site Internet quels qu'ils soient, à l'exception des droits d'utilisation expressément concédés dans les présentes CGPS.

Aucune disposition des présentes CGPS ne pourra être interprétée comme conférant des droits de quelque nature que ce soit au Client autres que ceux qui lui sont accordés au titre des présentes CGPS.

PIXELUS se réserve tous les droits qui n'ont pas été expressément concédés.

6. Durée et territoire de la concession en licence du droit d'utilisation de l'ensemble des Prestations

La présente concession en licence non exclusive et non transférable du droit d'utilisation des Prestations demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation des présentes CGPS.

En cas de manquement par le Client à l'une ou l'autre des dispositions des présentes, non réparé dans le délai de quinze (15) jours à compter de la notification dudit manquement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes CGPS et corrélativement la présente concession en licence non exclusive et non transférable du droit d'utilisation attaché aux Prestations graphiques seront résiliés de plein droit, sans autre formalité et sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au Client par PIXELUS.

PIXELUS reste propriétaire des droits d'utilisation des propositions non retenues par le Client. Seuls les droits d'utilisation du projet retenu pour la finalisation, sont concédés sous licence au Client à la livraison.

La présente licence du droit d'utilisation est consentie pour le monde entier.

7. Rémunération

Le prix de licence des droits de propriété intellectuelle et notamment des droits d'auteur attachés aux Prestations est, sauf dispositions contraires du Devis, englobé de manière forfaitaire dans le prix de réalisation des Prestations, tel que figurant sur les Devis et factures.

8. Garanties

PIXELUS garantit le Client qu'il n'a procédé et ne procédera à aucun dépôt sur les Prestations.

PIXELUS s'engage à obtenir des prestataires susceptibles de détenir des droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle sur les Prestations, la cession de ces droits afin de permettre au Client d'utiliser les Prestations conformément à ses besoins.

PIXELUS s'engage à communiquer au Client, à première demande de celui-ci, toute convention ou projet de convention portant sur la cession à son profit de ces droits de propriété intellectuelle.

L'accord du Client sera demandé préalablement à l'acquisition de tous droits sur des éléments protégés (photos, sons, textes, images...) éventuellement nécessaires à l'exécution de la prestation et dont le coût lui sera refacturé. Les conditions d'utilisation des éléments protégés inclus dans les Prestations de PIXELUS seront annexées aux Devis ou factures. Le Client s'engage expressément à respecter ces conditions d'utilisation et à défaut à assumer toutes les conséquences de leur non-respect.

9. Fichiers sources

PIXELUS reste propriétaire des fichiers sources de ses Prestations, de sorte que le Client n'est pas autorisé à modifier ou corriger les créations livrées pour ses besoins futurs.

10. Droit moral

PIXELUS devra toujours être indiqué comme auteur des Prestations.

Ainsi, sur les sites internet réalisés par PIXELUS, la mention suivante devra toujours apparaître : « CONCEPTION ET CREATION DU SITE : PIXELUS »

Article 12 : Résiliation

Sans préjudice du droit de demander l'indemnisation du dommage et/ou du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre du Devis et des présentes CGPS, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit du contrat.

En cas de résiliation, les sommes dues à PIXELUS seront calculées au prorata des prestations effectuées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Article 13 : Assurance

PIXELUS déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre des présentes CGPS. PIXELUS en justifie au Client à tout moment à première demande de celui-ci.

Article 14 : Données personnelles

PIXELUS est responsable des traitements des données personnelles des Clients effectués en vue de l'exécution du Devis conformément à sa Politique de Confidentialité.

Les données personnelles concernées sont celles recueillies auprès du Client que PIXELUS enregistre dans son fichier client et qui sont indispensables à la réalisation des Prestations et au traitement de la relation contractuelle entre les Parties.

Ces données personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Commandes et des garanties éventuellement applicables. Elles seront également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et comptables.

Les données personnelles du Client ne sont accessibles qu'à PIXELUS et ses employés ainsi qu'aux Prestataires intervenant sur la réalisation des Prestations. Dans le cadre de l'exécution des Prestations, les Prestataires n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les données personnelles sont traitées et hébergées en France.

Dans le cas, où elles seraient transférées en dehors de l'Espace Economique Européen dans des pays dont la législation applicable en matière de protection des données personnelles diffère de celle applicable au sein de l'Espace Economique Européen, ces transferts seraient effectués moyennant des garanties appropriées permettant d'assurer un niveau de protection suffisant de la vie privée et des droits fondamentaux, notamment la signature des clauses contractuelles types adoptées par la commission européenne.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : hello@pixelus.fr

En cas de contestation concernant la manière dont PIXELUS collecte et traite vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL via le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes/> ou, si vous résidez dans un autre pays de l'Union européenne, auprès de l'autorité de contrôle de votre lieu de résidence habituelle.

Article 15 : Référence

Le Client autorise expressément PIXELUS à présenter sur différents supports les Prestations réalisées pour le Client dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Ces Prestations seront notamment mises en avant sur le site Internet et dans les documents commerciaux de PIXELUS.

Le Client autorise expressément PIXELUS à inclure dans les Prestations une mention indiquant sa contribution.

Le Client autorise expressément PIXELUS à communiquer à des tiers, dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, l'identité du Client.

Article 16 : Dispositions générales

1. Intégralité des dispositions

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes CGPS serait déclarée illégale ou inopposable, et/ou nulle par un changement de législation, ou par une décision de justice devenue définitive, la nullité ou l'inopposabilité serait strictement limitée à ladite clause, et n'affecterait en aucun cas la validité des autres stipulations.

2. Non-renonciation

La non-application par PIXELUS ou le Client de l'une quelconque des stipulations des présentes CGPS n'emporte pas renonciation de sa part à s'en prévaloir à tout moment et ne porte pas atteinte à la validité de tout ou partie de ces conditions.

3. Force majeure

Aucune des deux Parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

4. Règlement des litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français, et à défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les Tribunaux de Bordeaux qui ont compétence exclusive, quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.